

Mandat citoyen

Assemblée citoyenne concernée

(Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel Nord/Sud/Est/Ouest, Peseux, Valangin)

Corcelles-Cormondrèche

Titre du mandat

Chauffage à distance

Mandant-e-s

Christiane Bertschi Grand'Rue 20 2036 Cormondrèche 077.250.54.59 mcbertschi@bluewin.ch

Commentaires

La loi climat acceptée dernièrement par le peuple suisse a comme moyen, pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris, de pousser, par des subventions renforcées, les propriétaires d'immeubles à changer le système de chauffage de ceux-ci : quitter les énergies fossiles pour des énergies renouvelables.

Les choix à disposition pour un nouveau chauffage compatible ne sont pas très larges :

- Chauffage à pellets automatique
- Pompe à chaleur air/eau
- Pompe à chaleur à sondes géothermiques
- Raccordement à un réseau de CAD

(voir www.chauffezrenouvelable.ch)

Dans la zone d'ancienne localité de Corcelles et de Cormondrèche, un CAD (chauffage à distance) au bois serait bienvenu vu la densité du bâti. Si rien n'est entrepris au niveau collectif, au final, chaque immeuble s'équipera d'une pompe à chaleur air/eau (à Cormondrèche, il n'est pas possible de forer pour des sondes géothermiques et le chauffage à pellets demande de la place et est moins demandé). La demande en électricité pour les pompes à chaleur et la voiture électrique va être très élevée, alors que la commune de Neuchâtel a une grande forêt à exploiter et qu'un chauffage à bois collectif a un très bon rendement et des filtres efficaces protégeant des particules fines.

Nous demandons aux autorités communales d'étudier ces projets de CAD, et de les faire réaliser et gérer par une entreprise, ou par une coopérative.

Date et lieu

Cormondrèche, le 11 juillet 2023

Résumé du mandat, explications

Lors du changement d'une chaudière à gaz ou à mazout (après env. 20 ans), il est **obligatoire** de prévoir le remplacement de la production de chaleur par un système basé sur les énergies renouvelables. Selon la loi cantonale, le propriétaire peut effectuer, par un expert, un CECB plus (certificat énergétique cantonal des bâtiments) et prendre des mesures pour améliorer la performance globale de son bâtiment (assainissement de l'enveloppe, capteurs solaires, etc) et garder un chauffage à énergie fossile, si les coûts prouvés, au final, sont plus faibles qu'avec une production de chaleur à énergie renouvelable ou si techniquement c'est la seule solution envisageable : situations assez rares.

Les chauffages à gaz et à mazout représentent 75% des chauffages dans le canton et même 80% sur le Littoral. Ces prochaines années de nombreux chauffages vont être changés dans le village : c'est le moment de réagir !

Les locataires n'ont pas leur mot à dire sur le choix du chauffage, mais supportent les charges en plus du loyer. L'augmentation des coûts du chauffage et de l'eau chaude a été très importante ces dernières années. Vu la situation internationale, nous avons aussi frôlé les pénuries. Il devient ainsi souhaitable à chacun d'avoir un système de chauffage économique avec des ressources locales et d'agir ainsi pour lutter contre le dérèglement climatique. Le chauffage des bâtiments représente environ 26% du CO2 émis par la Suisse, avec un objectif de neutralité en 2050.

L'organisation d'un chauffage à distance dépend des autorités : les conduites passant sous les routes : dans le domaine public. C'est pour cela que la commune devrait conduire l'étude demandée, et suivant les résultats certainement positifs, concrétiser ce projet avec des partenaires.

Les résultats de l'étude et le lancement d'un projet permettront aux propriétaires de planifier le changement de leur installation de chauffage.

Beaucoup de communes neuchâteloises ont déjà réalisé un chauffage à distance : Couvet, La Brévine, la Côte-aux-Fées, et évidemment la Chaux-de-Fonds, et Neuchâtel. A Corcelles-Cormondrèche, le collège et des bâtiments communaux sont aussi chauffés par des plaquettes forestières. Enges va également étudier son chauffage à distance.

Je ne peux que vous prier de soutenir ce projet de mandat de l'Assemblée citoyenne de Corcelles-Cormondrèche.

Cormondrèche, le 10 janvier 2024

Annexe(s) éventuelle(s)